

p.B.15.21.Cha.

p.B.15.11.Cha.3. - FE/KOH

Bern, le 14 avril 1989

Note de dossierTaiwan/ démarches de l'Ambassade de la RPC

M. Zhang Longbao (Z), Conseiller de l'Ambassade de la République Populaire de Chine, est intervenu à deux reprises, les 7 et 10 avril 1989, concernant Taiwan, attirant notre attention sur les manifestation et contacts suivants:

- Conférence de l'"Association des organisations des Chinois en Europe" (Genève, 26 - 29 mai 1989)
- Visite à Taiwan d'une délégation jurassienne
- Visite en Suisse du Président de la Cour Suprême de Taiwan

Z m'a exprimé à cet égard la préoccupation de ses autorités devant les "menées" de Taiwan et l'absence de vigilance de la Suisse en constatant cependant, en guise de conclusion, que la "route principale" de nos relations était encore en bon état...

\* \* \*

1. Lors de sa première démarche, Z m'a remis le "papier" ci-joint concernant la 15<sup>e</sup> **Conférence annuelle de "l'Association des organisations des Chinois en Europe"** qui devrait avoir lieu à Genève du 26 au 29 mai prochain. Des hauts fonctionnaires taiwanais devraient participer à cette manifestation qui serait organisée et financée par Taiwan.

L'Ambassade de la RPC nous prie dès lors de prendre les mesures nécessaires pour que le visa d'entrée en Suisse soit refusé à ces "personnalités officielles" et que rien ne soit dit ou fait à l'occasion de cette conférence qui atteste l'existence de 2 Chines, calomnie la RPC ou nuise aux bonnes relations entre la Suisse et la République populaire.

Z m'a en outre signalé une **"visite officielle"** à **Taiwan** d'une **délégation jurassienne** conduite par le Président du Gouvernement jurassien, M. Jean-François Beuret.

J'ai répondu à Z que notre politique relative à Taiwan était, comme il le savait, sans ambiguïté et que nous n'avions connaissance ni de la conférence en question ni de la visite d'une délégation jurassienne. Je lui ai rappelé l'ouverture de la Suisse à l'égard des ONG et les dispositions pertinentes concernant les activités politiques des étrangers sur notre territoire, en le remerciant de nous avoir signalé la tenue de cette conférence, sur laquelle nous nous informerions plus en détail, de même que sur la visite jurassienne.

2. Z est intervenu une seconde fois pour nous faire part de la plus vive préoccupation de ses autorités à l'annonce, dans la presse taiwanaise, de la **"visite officielle"** en Suisse du **Président de la Cour suprême de Taiwan**, M. Lin Yang Kan. Il s'est inquiété de ce que la Suisse puisse entretenir des relations avec 2 Chines, nous demandant formellement d'empêcher la venue du visiteur taiwanais en lui refusant le visa d'entrée dans notre pays. Dans une mise en garde à peine voilée, Z a mentionné à cet égard la **visite en Chine** du **Chef du Département fédéral de justice et police** prévue pour **octobre** prochain.

J'ai pris note de l'information, disant à mon interlocuteur que j'allais me renseigner, non sans préciser que si contacts il y avait, il ne saurait s'agir de contacts officiels, compte tenu de la position claire de la Suisse à l'égard de la RPC et de la question de Taiwan.

3. J'ai renseigné entretemps mon interlocuteur sur la nature réelle de la **"visite officielle"** de la délégation jurassienne à Taiwan: une délégation du Canton du Jura s'est en effet rendue cette semaine en Extrême-Orient. Il s'agissait d'une mission de prospection économique au Japon, en Corée du Sud et à Hong Kong. Un seul membre de la délégation devait se rendre également à Taiwan pour des **contacts** avec les **milieux industriels privés**.

4. S'agissant du **Président de la Cour suprême de Taiwan**, j'ai confirmé à Z ce matin par téléphone que M. Lin devait effectivement faire un **voyage privé** en Suisse où il rencontrerait le **Président du Tribunal fédéral**. Rappelant à mon interlocuteur le principe de la séparation des pouvoirs, j'ai précisé qu'il s'agissait là de contacts personnels de nature strictement juridique et que cette rencontre se déroulerait dans un **cadre privé\***.

Ne paraissant guère satisfait par notre réponse, Z a qualifié cette dernière affaire de "grave".



Lise Favre

\* Selon l'entretien téléphonique du Chef de la Division politique II avec le Président du Tribunal fédéral (14.4.89).

Copie: Secrétariat BRF  
Secrétariat JAC  
KT, RUE, FE  
Ambassade de Suisse à Beijing  
Consulat Général de Suisse à Hong Kong  
DFJP, à l'attention de M. Raymond Loretan



9

Dernièrement, nous avons appris que la 15<sup>e</sup> Conférence annuelle de "l'Association des organisations des chinois en Europe" aurait lieu à Genève du 26 à 29 mai 1989. Cette conférence est directement programmée, organisée et financée par les autorités de Taiwan, à laquelle celles-ci vont envoyer ses hauts fonctionnaires.

Cette conférence a pour but d'attaquer politiquement le gouvernement de la République populaire de Chine, d'empêcher la réunification pacifique de la patrie et de créer "deux Chine" ou "une Chine, un Taiwan", ce qui va à l'encontre de la volonté du peuple chinois sur la réunification de la patrie. Cette action de caractère politique, qui se déroulera en Suisse, est incompatible avec la position du gouvernement helvétique qui ne reconnaît qu'une seule Chine. Par conséquent, nous demandons aux autorités intéressées suisses de tenir compte des relations d'amitié entre la Chine et la Suisses et de prendre les mesures efficaces suivantes:

-- refuser d'accorder les visas d'entrée aux personnalités officielles de Taiwan;

Je tiens à souligner qu' à notre connaissance, deux personnes, président du comité pour les affaires des ressortissants chinois de Taiwan et président du comité central pour le

.../...

travail d'outre-mer de Taiwan, viendront en Suisse à titre officiel. Nous vous demandons surtout de ne pas leur octroyer des visas.

-- assurer que n'apparaîtra aucun contenu qui vise à créer "deux Chine" ou à calomnier la République populaire de Chine à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle de Conférence;

--interdire de hisser le soi-disant "drapeau national de Taiwan" et de chanter son soi-disant "hymne national" tant dans la salle de conférence que hors de la salle;

--garantir que aucune personnalité officielle suisse n'assistera à la Conférence et à d'autres activités concernées.

L'Ambassade de Chine tient à remercier d'avance les autorités inéressées de votre pays pour leur coopération amicale et efficace.